



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 qui se tiendra à 20h00 au 771 chemin de la Beauce, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée statuera sur une demande de dérogation mineure qui concerne la propriété située au 610, chemin de la Beauce visant à diminuer la marge latérale et arrière d'un bâtiment agricole :

- avec une marge arrière de 1,17 mètre et une marge latérale de 1,23 mètre, dérogoires aux dispositions du règlement de zonage 125, concernant la disposition relative à l'implantation de bâtiments accessoires, à l'article 10.1.3, qui stipule que les bâtiments accessoires à l'usage agricole doivent être construits à une distance minimale de cinq (5) mètres d'une ligne de lot ;

L'objectif recherché par cette demande de dérogation mineure présentée est de séparer une partie du terrain à des fins de construction résidentielle et de conserver la grange agricole citée patrimoniale.

Tout intéressé pourra se faire entendre en se présentant à cette séance ordinaire du Conseil


Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Avis public publié le 15 août 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nicole Jacques, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 15 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 août 2023.

Signé par : 
Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim